

Communauté de communes
du Pays Rhéna

Conseil des jeunes

Color Tracks 2019

Donne ta couleur et ton énergie
à l'arc-en-ciel que nous créerons
tous ensemble !

Organisée par le conseil des jeunes du Pays Rhéna, l'édition 2019 de la *Color tracks* se déroulera à Rountzenheim-Auenheim le vendredi 23 août. Cette course colorée est exclusivement **réservée aux jeunes de 10 à 17 ans** (nés entre 2002 et 2009).

Programme

Accueil à partir de 16h30 : retire ton *kit du tracker*

Départ de la course à 17h30

Fin de la soirée à minuit



La course

Un parcours unique de cinq kilomètres est proposé. Chaque participant le réalise à son rythme et selon son envie. La course n'est pas chronométrée. Il s'agit avant tout d'un moment d'amusement entre copains. Le parcours est praticable pour les personnes à mobilité réduite.

La course est jalonnée de plusieurs zones de couleurs au niveau desquelles sera projetée de la poudre de couleur. Le but est de franchir la ligne d'arrivée bariolée. Après la course, l'ensemble des participants sera invité à jeter un dernier sachet de couleur pour former un arc-en-ciel final.

Nombre de places limité à 300 participants

Inscription préalable obligatoire de préférence avant le 17 août.

Les droits d'inscription sont de 10 €.

Chaque participant se verra remettre un **kit du tracker** comprenant notamment un T-shirt, des lunettes de protection, un sachet de poudre colorée et le droit d'accès à la soirée avec une grillade et une boisson.

Accès



en voiture, par la rue de Soufflenheim (RD463)



en train, ligne Strasbourg – Lauterbourg, gare de Rountzenheim



accès au site au niveau de la mairie de Auenheim

Soirée

La soirée aura lieu au stade de football de Rountzenheim-Auenheim.

Deejay Matt assurera l'ambiance.

Une buvette avec restauration sera assurée.

Inscription

Veillez imprimer et compléter le bulletin ci-après à joindre à votre paiement. (des bulletins sont également disponibles dans les mairies de la Communauté de communes du Pays Rhénan.)

COLOR TRACKS 2019
BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

Je, soussigné

agissant en qualité de : père mère

de l'enfant (nom et prénom)

né(e) le et résident à :

(code postal) (commune)

(n° et rue)

Téléphone portable d'un parent (obligatoire):

Adresse mail (sur laquelle sera envoyée la confirmation d'inscription, le bon d'entrée et le programme) @

Autorise mon fils ou ma fille à participer à la Color Tracks 2019 à Rountzenheim-Auenheim.

J'atteste qu'il/elle ne présente aucune contre-indication pour réaliser un parcours de 5 km à pied.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et je l'approuve (à consulter sur www.cc-paysrhenan.fr sous la rubrique : Vivre / Conseil intercommunal des jeunes)

J'ai pris connaissance des avertissements relatifs à la poudre colorée (voir p.5 du règlement)

La taille de T-Shirt de mon enfant est : - 12ans* - 14ans* - XS° - S° - M° - L° (*entourez la bonne taille*)
*tailles enfants ° tailles adultes

Je reconnais toutefois que l'organisation puisse remettre à mon enfant un T-shirt d'une taille différente selon les disponibilités.

Je joins un **règlement de 10 euros (paiement à remettre au moment de l'inscription)** :
 de préférence par **chèque** à l'ordre de « FDMJC d'Alsace » en espèce

***Cette somme comprend** notamment un T-shirt, des lunettes de protection, un sachet de poudre colorée et le droit d'accès à la soirée avec une grillade et une boisson.*

mon enfant participe au **challenge de groupe ou associatif** et souhaite concourir avec l'association ou le groupe suivant : (nom)
(les groupes ayant réuni le plus de participants seront récompensés Pour plus de détails sur le challenge – cf le règlement)

En cas d'inscription groupée, merci de **remplir un bulletin par participant**. Le paiement peut se faire au moyen d'un chèque global (dans ce cas, veuillez joindre toutes les fiches d'inscriptions au chèque).

Fait le : signature :

Vous pouvez retrouver toutes les photos des éditions précédentes sur Facebook (@ColorTracks.2), les photos 2019 seront également consultables après l'événement. Dispo aussi sur Instagram et Twitter : colortracks_off.

Bulletin à retourner à : Animation Jeunesse – C.I.J Color Tracks - 4 rue de l'étang -67480 Roeschwoog ou Communauté des communes du Pays Rhénan – C.I.J - 32, rue du général de Gaulle - 67410 Drusenheim contact : cij@cc-paysrhenan.fr

Règlement de la course

Le conseil des jeunes du Pays Rhénan organise sous l'égide de la communauté de communes du Pays Rhénan une course colorée suivie d'une soirée avec DJ, dénommée *Color tracks*, le 23 août 2019 à Rountzenheim-Auenheim.

1 - La course

Il s'agit d'une course non chronométrée et sans classement. Chaque participant avance à son propre rythme. Un départ fictif sera prononcé à 17h30 au stade de foot.

Chaque participant s'engage à réaliser le parcours dans le respect des autres *trackers* et des conditions de sécurité minimales. Il s'interdit ainsi toute attitude de nature à provoquer des accidents (croche-pieds, bousculade, etc.).

Sur le parcours, il sera demandé aux *trackers* qui marchent d'emprunter la droite de la piste et ainsi permettre à ceux qui courent de les dépasser sur la gauche.

L'organisateur assure un ravitaillement sur le parcours.

L'accueil se fait à partir de 16 h 30 sur le site du stade de football de Rountzenheim- Auenheim. La soirée prend fin à minuit. Les parents assurent le transport de leurs enfants vers et depuis le lieu de la manifestation par leurs propres moyens.

2 - Conditions de participation

La manifestation est exclusivement réservée aux jeunes âgés de dix à dix-sept ans, c'est à dire nés entre 2002 et 2009 inclus.

Le tarif est de 10 € par participant.

La participation requiert une inscription préalable, de préférence avant le 17 août 2019. Seuls les bulletins d'inscription dûment renseignés et accompagnés du paiement seront recevables.

La nombre de place étant limité à trois-cents participants, la communauté de communes peut refuser toute demande d'inscription devant aboutir à dépasser cette jauge.

3 - Kit du tracker

Le *kit du tracker* est à retirer sur site, le jour de la manifestation. **Il comprend notamment un T-shirt, des lunettes de protection, un sachet de poudre colorée et le droit d'accès à la soirée avec une grillade et une boisson.**

4 - Lieu de la manifestation

La course se déroulera dans la commune de Rountzenheim- Auenheim et ses environs. La manifestation aura lieu sur le site de stade de football de Rountzenheim. Le site est fermé et l'accès sera autorisé aux seules personnes dûment inscrites. Les spectateurs auront néanmoins accès à la buvette et à la petite restauration après la course et jusqu'au début de la soirée musicale.

Un vestiaire sera mis en place.

5 - Challenge associatif ou de groupe

Un challenge associatif/de groupe est organisé à l'occasion de la course. Pourront y participer les associations qui présenteront au moment de l'inscription un groupe de participants, membres ou amis de l'association et âgés de 10 à 17 ans. Peuvent également s'inscrire des groupes n'appartenant pas à une association, ils pourront baptiser leur groupe du nom de leur choix pour l'occasion. Les vainqueurs du challenge seront annoncés avant la soirée et les plus grands groupes seront récompensés.

6 - Limite de responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourrait survenir durant la manifestation, notamment à raison d'un comportement inapproprié.

Un dispositif prévisionnel de secours sera présent durant la course. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les coureurs sont encadrés par un véhicule de tête en ouverture de l'épreuve, ainsi que par un véhicule balais en fermeture de l'épreuve.

Les animaux sont interdits lors de la manifestation.

7 - Avertissements concernant la poudre colorée

La poudre colorée utilisée est fabriquée à partir d'amidon de maïs et de colorants alimentaires. Selon le fabricant, elle est réputée inoffensive pour la peau et pour l'environnement. Elle est lavable à l'eau.

Un sachet de poudre sera remis à chaque participant. Les participants s'interdisent d'utiliser toute poudre d'une autre provenance.

Il est recommandé de porter des vêtements usagés (des résidus peuvent rester après un lavage en machine) ainsi que des lunettes de protection, voire un masque respiratoire et un foulard ou bandana (pour les personnes aux cheveux clairs). Un T-shirt ainsi que des lunettes seront remis dans le *kit du tracker*.

En cas de contact avec les yeux rincer immédiatement et abondamment à l'eau tiède. Si des irritations persistent, contacter un ophtalmologue par mesure de précaution. Dans ces cas, toujours apporter l'emballage ou l'étiquette chez le médecin. La poudre colorée ne convient aux personnes asthmatiques ou ayant des antécédents allergiques (à la poussière ou à l'amidon de maïs notamment). En cas de réactions allergiques ou de problèmes de santé aigus, veuillez consulter un médecin. Il est recommandé de porter un masque respiratoire ou une protection oculaire lors de l'utilisation.

La poudre est non comestible et doit être conservée hors de portée des jeunes enfants.

Afin d'éviter toute salissure due à des résidus de poudre, il est conseillé de recouvrir les sièges de voiture d'une housse ou d'un vieux drap. De même, il est recommandé de préparer dans son logement un cheminement en papier journal jusqu'à la douche ou la baignoire.

8 - Droit à l'image

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit par courrier indiquant le nom, le prénom et l'adresse du participant. Il est toutefois précisé que seul un registre des inscriptions sera tenu pour la bonne organisation de la manifestation. Les données récoltées ne feront l'objet d'aucune transmission à des tiers pour quelque raison que ce soit.

Tout participant à la *color tracks* autorise expressément la communauté de communes, ses communes membres ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Il s'agit notamment des supports de communication institutionnels (bulletin d'information, site internet), d'une couverture par la presse qu'elle soit écrite, radio ou télé et d'une publication sur les réseaux sociaux.

9 - Accord implicite

Tout participant ainsi que ses responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de rejet de l'inscription.